Atelier municipal d'expression orale et théâtrale

Les élèves ou leur représentant légal doivent obligatoirement remplir, chaque année scolaire, un dossier d'inscription à l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale.

Les élèves sont répartis en 4 groupes :

• Enfants de 7 à 10 ans : les mercredis de 14h00 à 16h00

• leunes de 11 à 15 ans : les mercredis de 16h00 à 18h00

• Adultes : les vendredis de 19h30 à 21h30 Seniors : les vendredis de 14h30 à 16h30

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. La facturation est faite à chaque trimestre

Participations familiales par trimestre :

LIBELLE

TARIF LIANCOURTOIS TARIF EXTERIEURS

Cours atelier d'expression orale et théâtrale 48,81 €

78.10€

Un tarif dégressif en fonction des ressources est appliqué pour les familles domiciliées à Liancourt.

Renseignements et inscriptions en mairie.

Centre culturel Alexandre Urbain

5 rue du Général Leclerc 60140 LIANCOURT France

03 44 32 38 21 À télécharger

Fichier

Règlement intérieur - Atelier d'expression orale et théâtrale (.pdf - 287.9 Ko)